

On s'abonne au bureau
des éditeurs et imprimeurs.

Prix 12 fr. PAR AN
paravant, pas trimestre et
à l'avance.

MESSAGER

DE TAHITI.

Popete, le 13 Décembre 1857.

Partie officielle.

(SUITE.)

Article 55.

Les fixations contestées dans l'article ci-dessus seront modifiées par **Mme la Supérieure pour les dimanches**, jeudi et pour fêtes.

Article 56.

Peut-on dire et le souper une lecture instructive sera faite par une élève.

Article 57.

Les parents des élèves seront admis à les voir tous les jours au parloir de midi, 1/2 h. à 1 h. 1/2.

Article 58.

Il sera accordé deux jours de congé par mois aux élèves : chaque jeudi de quinzaine.

Article 59.

La prière sera faite pour les élèves catholiques par une de Dame, institutrice, et pour les élèves protestantes par l'élève de cette classe méritante.

Article 60.

Les parents des élèves protestantes sont autorisés à les prendre le dimanche pour les conduire au temple, mais devront les ramener au pensionnat dès la fin du service.

Article 61.

Les récompenses qui pourront être accordées aux élèves du pensionnat et les positions qui pourront leur être attribuées seront les mêmes que celles mentionnées à l'article 7 du titre 5 du présent arrêté, seulement avant la réimpression publique on pourra les priver de vos leurs parents aux heures fixes pour les visites et les empêcher de sortir lorsqu'ils de congé.

Le renvoi de l'élève ne pourra être prononcé pour les pénitances de même que pour les extenses que par l'autorité supérieure de la colonie.

Dans le cas où cette mesure serait jugée nécessaire dans l'intérêt de la discipline ou des bonnes mœurs, M^e la Supérieure s'adressera à l'administration qui, ayant pris l'avis du Comité, en refera au Gouverneur.

TITRE V.

DE L'ENSEIGNEMENT.

Article 63.

L'enseignement de pensionnat comprend :

— L'instruction morale et religieuse.

— La lecture.

— L'écriture.

La grammaire française y compris la syntaxe, l'orthographe et le système métrique.

La géographie.

L'histoire sainte.

L'abécédaire des histoires ancienne, du moyen âge et l'histoire de France.

Les éléments de littérature les travaux d'aiguille, couture, broderie, etc.

Article 64.

L'étude des arts d'agréments et des langues étrangères restera en dehors du prix de la pension et sera l'objet de conventions particulières entre les parents, et M^e la Supérieure de la colonie.

Article 65.

Un règlement intérieur sera fait chaque année par M^e la Supérieure, et saisi par elle au conseil de surveillance, pour fixer les différentes manières qui devront être suivies chaque jour et dans chaque classe.

Article 66.

L'éducationniste fera fonction de Directeur de l'institution et chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et enregistré partout où besoin sera et inséré au bulletin officiel de l'Océanie.

Popete, le 13 Novembre 1857.

C^m. POUGET.

Partie non officielle.

Paris, le 17 juillet.

Beranger depuis des années n'a changé plus, mais à Paris, en le perdant, a senti à quel point il lui était toujours cher et aimé. Il est un être qui n'a rien fait mal, partout où il est allé, de son grâce immortale, comme une pure prole. L'Empereur, en se chargeant de la célébration de ses funérailles et en voulant y présider, en quelque sorte, par la peine, a montré qu'il commençait en toute chose il sentait la France.

Beranger, en exilant, était l'âme du siècle-dix-sept ans presque accompagné d'un cœur grave dans toutes les mœurs, et la date, lorsque l'on s'interrogeait sur ses dernières volontés, revenait voler en chanson :

Dans ce Paris, plein d'air et de misère,

En l'an du Christ mil sept cent quatre-vingt,

Chez un tailleur, mon pâvre et vieux grand-père,

Moi nouveau-né, sauter ce qui me devait.

Années : 4 fr. la ligne
caractère 8 points (pet. roue)

AU COMPTANT

S'adresser au Bureau des

affaires européennes

à Paris, rue de la Paix, 10.

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

ou à l'éditeur à Paris

ou à l'imprimeur à Paris

Il n'était pas une abolition assez violente de ce chant insolent d'un vainqueur sauvage, à qui il avait fait dire en son irente:

Reine, hoire, à la Steine rebelle;
Où tout sanglier tu l'as vaincu.
Hennis d'orgueil, à tout courir fidèle.
Et toute aux pieds les peuples et les rois!

Ces poésies répétées, de pleine et glorieuse allégeance, ces jolis de gracie, se sont faites à Beranger les 1^{er}, 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} juillet, et qui donc que, si sa muse avait eu vingt ans de moins, elle n'eût trouvée des accents pour les célébrer, le retour de l'armée de Crimée et son entrée dans Paris, quel sujet d'héroïques chansons pour Beranger!

Se derniers chants, non encore publiés et dont quelques amis ont entendu des longueurs la confidence, vont, nous dit-on, dans le genre des Souvenirs du peuple:

Un partera de sa gloire,
Sous le chameau men leste temps.

Partez nous de lui, grand'ère,

Partez-nous de lui!

Ce sont des espèces de chansons épiques, d'une forme acompte et sévère, conçues à fixer certains moments de cette grande destinée de Napoléon dont il s'est montré préoccupé jusqu'à la fin, jalous comme posséde de confondre de plus en plus sa popularité dans cette gloire.

Beranger, auquel ses amis ont dit qu'il avait que la malice de querre à laquelle il a succombé le reflet dans sa chambre, se faisait remarquer par une qualité rare et qui démontre l'excellence de sa nature: Il était le plus aisément obligant et le plus utilement serviable des hommes. Heure de tous, se trouvant en tous lieux que des admirateurs et des amis, ne voulant rien prétendre, mais seulement demander pour ce qu'il savait, il parlait de personnes qui se sentaient dépassées, il lui sans lui être redoublées et quelque chose. Il excellait à donner des conseils pratiques et appropriés. Ses lettres, écrites avec soin à la fois et avec naturel, ont certainement été conservées par tous ceux qui ea en reçu; on va pourra faire un recueil charmant et d'une grande richesse morale, qui sera dans le ton de Franklin. Ce sera un aspect nouveau, mais son expression de sa personne morale.

Assez d'occasions s'offriront de ramener l'attention publique sur les titres d'une renommée qui est dès longtemps le patrimoine universel: aujourd'hui il convenait de remarquer aussi tout cette partie supérieure de la gloire de Napoléon, qui fut dans l'ordre des idées, et souvent brillant dans la gloire et dans le bâtonage, a eu l'art et le bonheur de gravir son nom sur l'un des marchés les plus indestructibles de l'histoire.

Les obsèques de Beranger ont eu lieu aujourd'hui, à midi, dans l'église de Sainte-Elizabeth, sa paroisse, avec toute la solennité que permettaient les dernières volontés de l'illustre poète.

Le portail de l'intérieur de l'église, était entièrement revêtu de tendances de tout orages de l'initiative de Beranger.

Le char funèbre, orné de guirlandes et de couronnes d'immortelles, était encadré et suivi de plusieurs voitures de deuil. Une vingtaine de la Cour commandé M. le général de Cotte, aile de camp de l'Empereur, envoyée par Sa Majesté.

Les parades et les amis particuliers de Beranger, le cortège se composait d'un grand nombre de ses admirateurs qui marchaient dans un doublon de son costume. On remarqua M. Bertrand, son adjoint administratif, M. André et M. Vérité, adjoint de Beranger, M. Damas-Henry, secrétaire des commandements de l'Empereur, MM. les secrétaires généraux du ministère de la Maison de l'Empereur, de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police; le maire et les adjoints du 7^e arrondissement; des membres du Sénat, du conseil d'Etat, du Corps législatif; des fonctionnaires supérieurs, toutes les autorités politiques, l'Institut parmi lesquelles MM. Thiers, Cousin, Villemain, Marigny, Lebrun, Alfred de Vigny, Saint-Marc-Girardin, Mignet, Corneille, Rehyaud; un grand nombre d'hommes de lettres et d'artistes.

En tête du cortège était le général Soumias, commandant la place, avec son état-major et un escadron de la garde nationale, un escadron du 4^e de hussards fermant la marche.

La messe et les prières des morts ont été dites par M. le curé de Sainte-Elizabeth, assisté de tout le clergé de la paroisse.

À sortir de l'église, le cortège s'est rendu au cimetière du Montparnasse, en suivant la voie ordinaire des cœurs fous. La population se pressait aux fenêtres, sur les trottoirs et les boulevards et dans les rues aboutissantes, pour rendre un dernier hommage au poète de nos gloires nationales. Chacun se détourna respectueusement sur le passage du cortège, et à la vue de la voute de Sa Majesté, les cris de Vive l'Empereur! se mêlaient aux scémulations en l'honneur du châtre immortel de premier Empire.

Tous les assistants ont voulu accompagner à pied les restes du poète jusqu'au cimetière. Le cercueil de Beranger a été déposé dans le tombeau qui avait reçu celui de son ami Massé.

Conformément à la volonté formulée du poète, aucun discours n'a été prononcé sur sa tombe. A deux heures et demie, tout fut terminé; le cortège s'est retiré dans un religieux silence.

Grâce au bon esprit de la population et aux sages mesures de l'autorité, il n'y a eu à regretter, au milieu de cette affluence considérable, aucun désordre ni aucun accident.

NOUVELLES LOCALES.

Plusieurs habitants de Papete, ayant demandé l'autorisation de planter des arbres sur la voie publique et devant leur maison;

Considérant comment cette mesure serait avantageuse au bien être de tous, le Commissaire Imperial p. i. autorise ces plantations.

Consequently tout propriétaire ou locataire qui voudra planter sur la voie publique, vis à vis sa maison ou propriété, le pourra à la seule condition de suivre un alignement ainsi qu'il suit:

A 1 mètre 50 centimètres de la barrière pour les rues de premier ordre et à 1 mètre pour celles de seconde classe.

Il est bien entendu que les arbres existants devront, quoique sortant du territoire donné, tant qu'ils ne seront pas déracinés, laisser échapper ne seront pas abattus. Il sera licite de planter quelqu'un arbre d'espèce que ce soit à l'exception de Mâbres, Cocotiers et tout arbre portant des fruits de forte dimension à cause des dangers qui peuvent résulter de leur chute.

Le départ du Brûlant l'actuelle pour San-Francisco est fixé à mercredi prochain.

L'obédience touchera aux Sandwich.

BATIMENTS SUR RADE.

ng servira.

14 Oct. Géoliète Française Provençale, commandée par M. Martin, lieutenant du vaisseau

14 Décembre Géoliète coloniale Hydrographe, commandée par M. Gaillet, enseigne de vaisseau.

15 Brûlant Alcibiade, commandée par M. Marc de Marigny, capitaine de frégate.

16 Géoliète Coloniale Pupete, commandée par M. Lias, quartier-maître.

ng commerce.

2 Oct. Trois-mâts n. du Protectorat Solférino, cap. Clark.

2 dec. Bâtimenter Français D'Haupond, cap. Darmadisat.

2, — id. Gondrancourt, cap. Labastide.

6, — id. Neptune III, cap. Morel.

6, — id. Elizabeth, cap. Painchaud.

6, Côte Française Faïcie, cap. Dorion.

8, Géoliète du Protectorat Eliza, cap. Chagnon.

15, 3-mâts b. Français François-Thibault, cap. Blancharde.

15, Bâtimenter Français Gustave, cap. Gilles.

15, Géoliète du Protectorat G. et A. cap. Mac-Donald.

17, — id. Neptune IV, cap. Lewis.

Mouvements du port de Papete du samedi 12 octobre au vendredi 19 Decembre 1857.

ENTREES

12, Brûlant de guerre Français Alcibiade, commandée par M. Marc de Marigny, cap de frégate venant de Callao et en dernier lieu de Nubiva.

12, Géoliète Coloniale Pupete, commandée par M. Lias, quartier-maître, venant de Moscou, n. bateau.

15, Trois-mâts n. du Protectorat Thibault, cap. Blanchard, 16 ton, 15 hommes d'équipage, 5 passagers, venant des îles de Banda en 190 jours, vivres pour le Gouvernement, assortiment.

15, Bâtimenter Français Gustave, cap. Gilles, 406 ton, 26 hommes d'équipage, venant de Bouonou en 22 jours, 4,000 barils d'huile.

15, Géoliète du Protectorat G. et A. cap. Mac-Donald, 400 ton, 7 hommes d'équipage, 5 passagers, venant des îles de Banda en 190 ton, de naire, 4 ton d'huile.

17, Géoliète du Protectorat Aurosi, cap. Lewis, 406 ton, 7 hommes d'équipage, 15 passagers, venant des îles Petry et Mangi en 15 jours, 4 ton de naire, provisions.

SORTIES.

12, Géoliète du Protectorat Jane, cap. Hughes, pour Huahine.

16, Côte du Protectorat Alma, cap. le Maire, pour Rataea.

L'imprimeur Gérard J. FAURE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 14 au 19-Décembre 1857.

DATES	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE.	TEMPÉRATURE.			Mouvement	Tension moyenne de la vapeur.	Humidité relatif en centimètres.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant les 12 jours.
		hauteur moyenne	oscillation diurne.	Minima.	Maxima.	Moyenne			
S.15	759.62	901.2	20.5	28.6	35.35	59.18	19.45	76.4	E.
D.13	759.62	900.7	21.0	30.6	34.97	49.88	81.5		E.
L.14	759.70	901.4	21.4	28.7	25.65	25.02	49.81	80.4	E.
M.15	758.67	901.6	21.6	28.9	25.30	25.60	20.37	80.6	E.
M.16	758.65	901.8	22.0	29.0	25.50	25.80	24.95	80.7	E.
J.17	758.97	901.0	21.8	28.9	25.35	25.80	20.33	79.2	N, N, E.
J.18	758.75	900.6	21.3	29.5	25.40	25.45	94.00	82.0	O.